




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Air Liquide France Industrie - établissement de Saint Jean-de-Folleville (76) - usine de production d'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau de 200 MW.
Optimisation de l'implantation des unités de production ; modification de la technologie d'électrolyseurs ; adaptation du système de refroidissement de l'eau ; adaptation du système de purification et de traitement de l'eau ; modification de l'approvisionnement en azote ; optimisation des installations électriques.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Air Liquide France Industrie

Raison sociale

Air Liquide France Industrie

N° SIRET

3 1 4 1 1 9 5 0 4 0 1 2 6 7

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|---|
| 1a) | L'augmentation de la puissance thermique évacuée par les tours aéroréfrigérantes conduit à elle-seule à dépasser le seuil de l'Enregistrement de la rubrique 2921. Augmentation des rejets liquides (en flux et en concentration). |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les modifications projetées sont les suivantes :

- Adaptation du système de refroidissement de l'eau (installation de 2 trains composés chacun de 5 tours de refroidissement à l'eau et d'une puissance totale de 110MW - circuit semi-ouvert voir audit de l'eau en annexe) ;
- Passage de la technologie alcaline à PEM pour les électrolyseurs ;
- Adaptation du système de purification et de traitement de l'eau (sélection optimisée des produits chimiques) ;
- Optimisation de l'implantation des unités de production (regroupement fonctionnel des unités) ;
- Modification de l'approvisionnement en azote (passage d'une fourniture en azote liquide par camions en azote gazeux par canalisation) ;
- Optimisation des installations électriques (enfouissement des lignes HTB et réarrangement des sous-stations).

Pour plus de détails, cf. Tome 1 du Porter-à-Connaissance en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Concernant la puissance thermique des tours:

Les cellules d'électrolyse PEM fournies par Siemens-Energy fonctionneront avec de l'eau à plus basse température que les cellules alcalines initialement prévues. Cela a pour conséquence d'augmenter la puissance thermique à dissiper par rapport au projet initial et conduit à dimensionner les tours aéroréfrigérantes pour une puissance thermique maximale à dissiper de 110 MW ; Cette puissance tient compte également du vieillissement des installations. Cette valeur de 110 MW est retenue de façon prudente pour le design de l'installation mais ne sera pas atteinte en exploitation.

Concernant les évolutions des rejets en eaux de procédés:

- Pour les DCO: concentration et flux mis en cohérence avec la valeur de DBO5 de l'AP du 10-01-22, valeur erronée dans le projet initial car DCO inférieure à la DBO5 (passage de 10 mg/L à 90 mg/L) ;
- Pour les AOX, concentration et flux mis en cohérence avec les caractéristiques de l'eau de la Norville (passage de 0.2 mg/L à 1 mg/L).

Pour plus de détails, cf. Tome 1 du Porter-à-Connaissance et audit de l'eau en annexes

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Concernant la puissance thermique des tours:

Pas de modification significative des travaux de construction et d'installation des tours.

Concernant les évolutions des rejets en eaux de procédés:

Pas de modification significative des travaux de construction et d'installation de l'unité de traitement des rejets liquides.

Pour plus de détails, cf. Tome 1 du Porter-à-Connaissance (en annexe).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Concernant la puissance thermique des tours:

La puissance thermique dissipée et la quantité d'eau évaporée par les tours de refroidissement sont directement liées. Dans le cadre du fonctionnement de l'usine, les consommations vont dépendre du taux de fonctionnement de l'usine, de la température externe et du vieillissement des installations. En effet, les performances des installations vont se dégrader avec le temps.

Concernant la puissance thermique des tours et des rejets en eaux de procédés:

Concernant les appoints d'eau, ceux-ci évoluent selon les variations annuelles de températures externes représentatives de l'établissement. Dans le cas très défavorable et théorique d'un vieillissement simultané de l'ensemble des cellules d'électrolyse (fin de vie), un facteur de concentration en circuit de 3,5 dépendant de la qualité d'eau industrielle en entrée du site, en été et en régime maximal, il a été estimé qu'un pic de consommation à 200 m³/h pourrait être observé.

Concernant les évolutions des rejets en eaux de procédés:

Les produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau sont ajustés grâce aux éléments suivants :

- REX des usines de Port Jérôme et Sandouville,
- Échanges complémentaires avec la SAUR / Usine de Norville.

Les produits chimiques principaux sont: anticorrosif, acide sulfurique, hypochlorite de sodium et biocide.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter-à-connaissance d'un projet de modification sur une ICPE soumise à autorisation.

Formulaire CERFA "Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|---|
| Puissance thermique maximale des tours aéroréfrigérantes : Point de mesure n°2 relatif aux eaux usées industrielles : - DCO concentration / flux - AOX concentration / flux - Autres valeurs non modifiées: cf. Porter-à-Connaissance. | 110 MW 90 mg/l soit 160 kg/j 1.0 mg/l soit 1.8 kg/j |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2412 Voie : Avenue 3 - zone de Port-Jérôme 2

Lieu-dit : Saint Jean-de-Folleville

Localité :

Code postal : 7 6 1 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 2 9 , 2 4 " 2 Lat. : 0 0 ° 3 0 , 0 9 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Saint Jean de Folleville (approuvé en 2015): zone AUI. Parcelle D1018.
ZAC de port Jérôme II Cahier des charges général (10/12/2019).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

- AP du 01/02/2023 portant des prescriptions complémentaires à la société Air Liquide France Industrie pour l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau située à Saint-Jean-de-Folleville.
 - AP n° SRN/UAPP/2022-00709-011-01 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées d'amphibiens et de reptiles - Bureau d'études THEMA ENVIRONNEMENT - Saint-Jean-de-Folleville (76) signé le 16/06/2022.
 - AP d'autorisation environnementale du 10/10/2022 relatif à l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau située à Saint-Jean-de-Folleville et exploitée par H2V Normandy.
 - Porter-à-connaissance (3 PaC) transmis entre mars et juillet 2022 relatifs aux travaux préparatoires de site (modifications notables).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les zones humides ont été caractérisées dans l'emprise projet lors de l'étude d'impact. Les modifications en projet sont sans impact sur les zones humides et sur la séquence ERC prescrite et développée. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de St Jean de Folleville est concernée par le PPRT de Port-Jérôme 2, toutefois l'établissement Air Liquide est hors du périmètre du PPRT. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Approuvé le 07/08/2014 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | D'après les informations du SIGES Normandie, le site est implanté sur la zone de répartition des eaux souterraines liée à la masse d'eau «Albien-néocomien captif » (FRHG218). Toutefois aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans cette nappe. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'eau d'appoint des circuits semi-ouverts (tours aéroréfrigérantes) provient de l'usine de Norville. L'usine de Norville prélève l'eau dans la Seine. Les modifications des tours aéroréfrigérantes élèveront les prélèvements maximaux à 245 Nm ³ /h (contre 228 Nm ³ /h autorisés actuellement). Dans la situation la plus défavorable, la consommation d'eau pourrait atteindre des pics à 265 m ³ /h (cf. Tome 1 du PaC et Audit de l'eau). |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La modification des tours aéroréfrigérantes et des rejets en eau n'entraînera pas de modification des masses d'eau souterraines. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La modification des tours aéroréfrigérantes et des rejets en eau ne nécessitera pas de matériaux supplémentaires ou de ressources naturelles du sol ou du sous-sol. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les modifications des tours aéroréfrigérantes et des rejets en eau sont sans conséquence sur le réseau d'eau potable / réseau d'assainissement. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de modification par rapport au projet autorisé |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de modification par rapport au projet autorisé |
| Risques | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de modification par rapport au projet autorisé |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de modification notable par rapport au projet autorisé. L'usine est dimensionnée conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997 afin de respecter les niveaux sonores en limite de propriété. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de modification par rapport au projet autorisé |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de modification par rapport au projet autorisé |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La quantité d'eau usée industrielle rejetée n'est pas modifiée. En revanche, les concentrations et les flux de DCO et AOX sont modifiés à la hausse par rapport au projet autorisé. |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux industrielles sont rejetées vers la Seine en débit contrôlé via le creux porteur longeant l'est de la parcelle. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de modification significative par rapport au projet autorisé |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les modifications des tours aéroréfrigérantes et des rejets en eau sont sans conséquence sur la production de déchets. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences identifiées susceptibles d'être cumulées avec les incidences existantes de l'établissement sont :

- la consommation d'eau,
- la composition des rejets d'eaux usées industrielles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Evaluations réalisées au titre de la réglementation des ICPE et de la Loi sur l'Eau :

- Tome 1 du porter-à-connaissance (cf. Annexe)
- Audit de l'eau (cf. Annexe)
- Etude acoustique

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les différentes études menées par Air Liquide conduisent aujourd'hui aux choix suivants :

- Eau de procédé : ultrafiltration, deux passes d'osmose inverse, suivi d'un polissage.
- Eau de refroidissement : tours aéroréfrigérantes.

Ces options semblent aujourd'hui les meilleures options techniques, considérant les performances thermiques / techniques, les consommations en énergie, les coûts d'installation, la surface disponible et l'impact sur l'environnement. Par ailleurs, l'optimisation des consommations en eau est étudiée : optimisation des taux de conversion (osmose) / concentration (tour), possibilité de recyclage, optimisation des flux.

Le programme de surveillance prévu actuellement est en ligne avec les prescriptions de notre autorisation environnementale.

Ces choix technologiques permettent :

- de limiter le prélèvement horaire maximal d'eau à 245 Nm³/h contre 228 Nm³/h autorisés actuellement (moins de 10% d'augmentation),
- de ne pas modifier le prélèvement annuel maximal autorisé (1 704 000 Nm³/an) ;
- de ne pas modifier la quantité d'eau usée industrielle rejetée.

Par ailleurs, les concentrations et les flux de DCO et AOX des eaux usées industrielles sont modifiés à la hausse par rapport au projet autorisé. Ces éléments sont toutefois à relativiser :

- concernant la DCO, elle est mise en cohérence avec la DBO₅ du projet autorisé et avec les caractéristiques de l'eau fournie par l'usine de Norville ;
 - concernant les AOX, ils sont mis en cohérence avec les caractéristiques de l'eau fournie par l'usine de Norville.
- Ces modifications ne sont pas liées aux modifications de l'usine et ont un impact modéré sur l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas jugé nécessaire de recourir à une évaluation environnementale.
Les impacts additionnels du projet sont réduits vis à vis de ceux du site actuel.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elle se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Tome 1 du porter-à-connaissance: Optimisation de la conception de l'usine et changement de technologie des électrolyseurs. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Air Liquide Normand'Hy - Audit de l'eau - Justification des choix techniques vis à vis de la consommation en eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

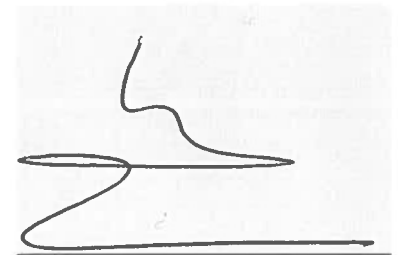
Nom

Prénom

Qualité du signataire

A Bagneux

Fait le 04/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)